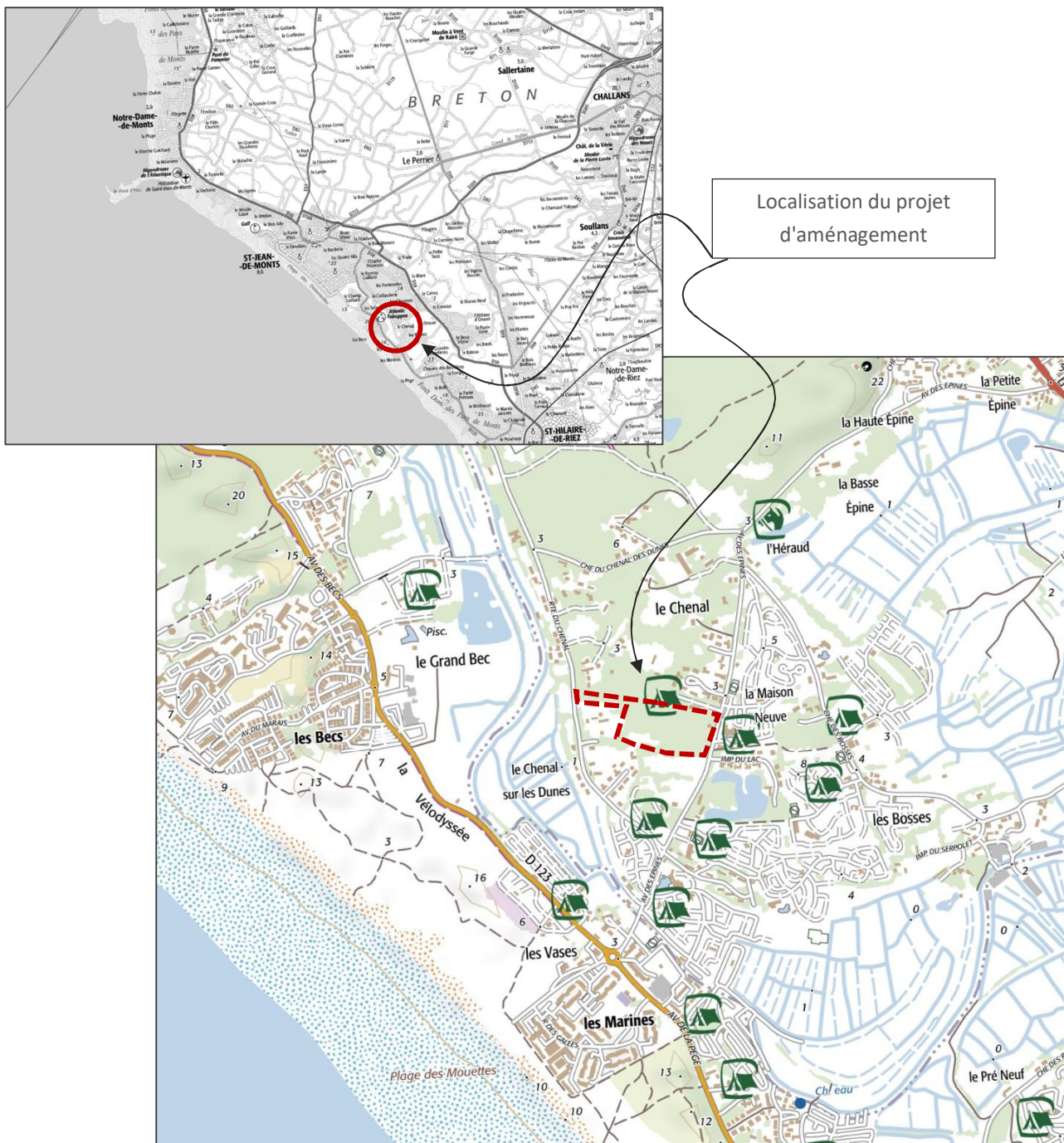


Table des matières

1.	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	2
2.	EXTRAIT CADASTRAL	3
3.	EXTRAIT DU PLU	4
4.	OCCUPATION DES SOLS	6
4.1.	LE TISSU ENVIRONNANT	6
4.2.	SUR LE SITE ÉTUDIÉ	7
4.2.1.	HISTORIQUE D'OCCUPATION DU SITE	7
4.2.2.	PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LE SITE ACTUEL (25/06/2019, GEOUEST)	8
5.	INVENTAIRES NATIONAUX ET PÉRIMÈTRES ÉCOLOGIQUES	9
5.1.	ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	9
5.2.	STRATÉGIE DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES	12
5.3.	SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE	14
5.4.	PÉRIMÈTRE NATURA 2000	14
5.5.	ZONES HUMIDES	18
6.	EXPERTISE FORESTIÈRE ET DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	19
6.1.	EXPERTISE FORESTIÈRE	19
6.1.	DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE ET HABITATS NATURA 2000	26
7.	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	32
8.	SITE CLASSÉ ET SITE INSCRIT AU TITRE DES PAYSAGES	33
9.	ANNEXES	34
	<ul style="list-style-type: none">• Extraits du PLU concernant l'évaluation environnementale et Natura 2000• Diagnostic initial du paysage et de la composition urbaine	

1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet porte sur un parcellaire situé au Sud du territoire de Saint-Jean-de-Monts, en Vendée :



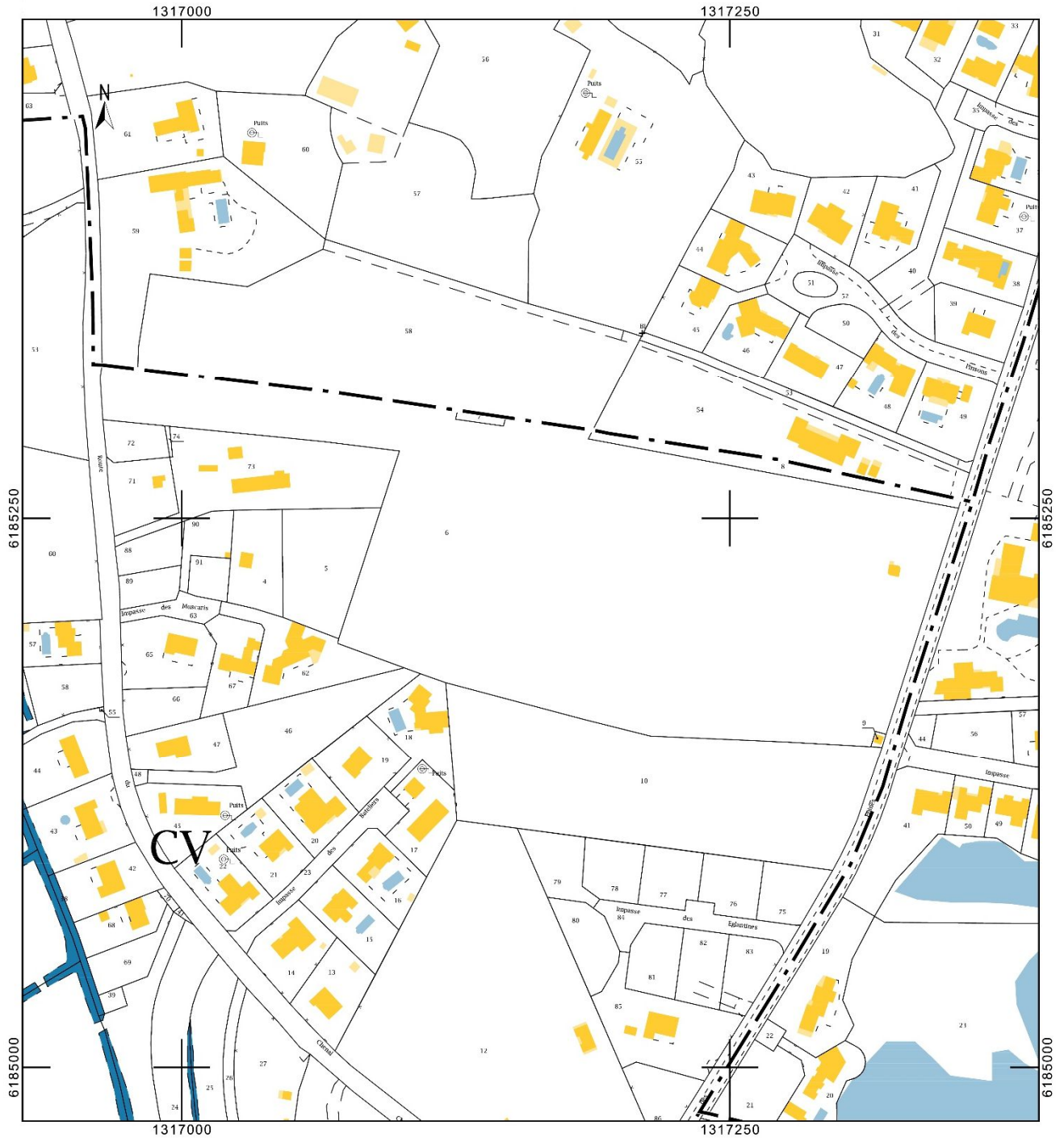
Extrait de la carte IGN (geoportail.fr)

La Commune de Saint-Jean-de-Monts est une Commune littorale atlantique du Nord Vendée. Le projet n'est pas situé dans un secteur du PLU où s'applique la Loi littoral (cf. paragraphe ci-dessous).

2. EXTRAIT CADASTRAL

Le projet se situe sur une parcelle cadastrée au numéro 6 de la section CV.

Le périmètre du plan de composition contient une superficie de 34 369 m².



Extrait du cadastre au 2500^e sur le site étudié (cadastre.gouv.fr, 31/07/2019)

◆ **Présentation des habitats et espèces protégées**

ZONE	HABITATS PROTÉGÉS	ESPÈCES PROTÉGÉES
Natura 2000 ZPS (FR5212009) MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	Site naturel majeur intégré au vaste ensemble de zones humides d'importance internationale de la façade atlantique (basse Loire estuarienne, Marais Poitevin, axe ligérien). Ces milieux sont les lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Source et données complémentaires : https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fs_dpdf/FR5212009.pdf	Le site est la seule zone de France à accueillir chaque année 7 espèces de limicoles en reproduction, 40 000 anatidés et limicoles en passage ou hivernage. Le site est particulièrement important pour l'échasse blanche, l'avocette élégante, la mouette mélanocéphale, le hibou des marais, la sterne Pierregarin, la sterne Caugek, la vanneau huppé, la barge à queue noire, le canard souchet
Natura 2000 ZSC (FR5200653) MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	L'ensemble de la zone présente un état de conservation très intéressant. L'intérêt mycologique est également à signaler. Présence de l'habitat OSPAR 'Bancs de Zostera' et ponctuellement de l'habitat OSPAR 'Récifs de Sabellaria spinosa'. Source et données complémentaires : https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fs_dpdf/FR5200653.pdf	Triton crêté (1166), Grand Capricorne (1088), Loutre d'Europe (1355), Cynoglosse des dunes (1676), Bouvière (1134)

◆ **Exposé sommaire des raisons pour lesquelles la modification du PLU n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur les zones Natura 2000**

Le site est actuellement boisé. En créant un nouveau quartier d'habitat, la modification du zonage n'entraîne pas d'incidences sur les zones Natura 2000 situées à environ 100m.

◆ **Analyse des effets de la modification du PLU et mesures envisagée**

ZONE	ANALYSE DES EFFETS DE LA MODIFICATION DU PLU (EFFETS PERMANENTS ET TEMPORAIRES, EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS)	MESURES ENVISAGÉES
Natura 2000 ZPS (FR5212009) MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS Natura 2000 ZSC (FR5200653) MARAIS BRETON, BAIE DE BOURGNEUF, ILE DE NOIRMOUTIER ET FORET DE MONTS	Cette modification du zonage permet la création d'un nouveau quartier d'habitat sur un espace actuellement boisé. Une opération telle que celle-ci peut engendrer le déboisement de ce site en impactant indirectement le milieu naturel.	L'aménagement du secteur s'insérera dans le boisement existant en limitant l'abattage des arbres. Ainsi, le projet s'intégrera et réduira les incidences du projet sur le milieu naturel.

◆ **Conclusion**

La modification du zonage permet la création d'un nouveau quartier d'habitat. un changement d'affectation des sols d'une zone Us en UA2 et ne pose ainsi aucune incidence notable sur les secteurs Natura 2000.

4. OCCUPATION DES SOLS

4.1. Le tissu environnant

Le secteur du Chenal est fortement occupé par des structures de tourisme résidentielles (campings).



Cartographie de l'occupation des sols autour du projet (GoogleEarth, 20/04/2017)



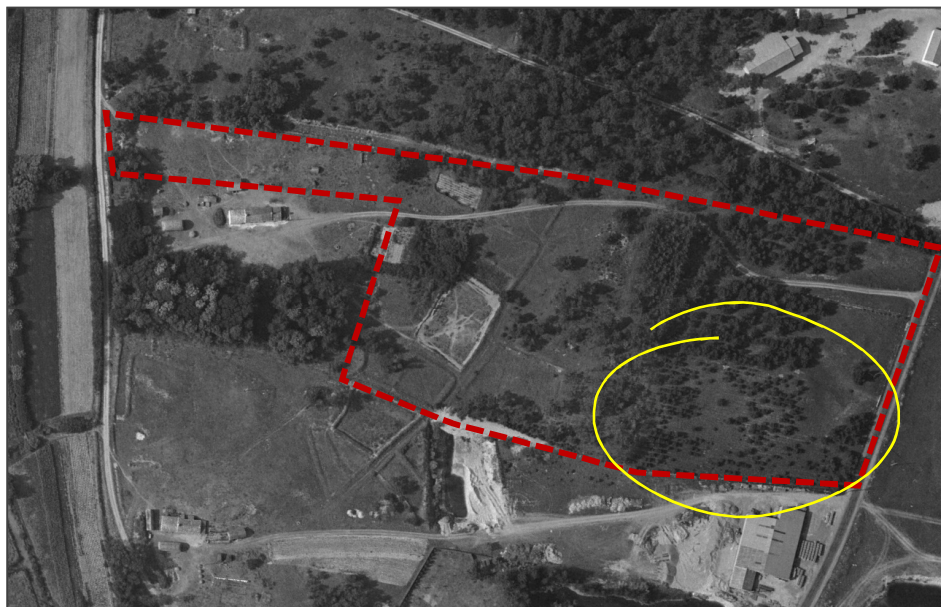
À proximité du projet, les terrains sont occupés par :

- des terrains bâtis (habitations, principales ou secondaires) au Nord-est et Sud-ouest
- un terrain de camping (au Nord)
- un terrain désaffecté, autrefois occupé par une entreprise (entrepôt aujourd'hui démonté).

4.2. Sur le site étudié

4.2.1. Historique d'occupation du site

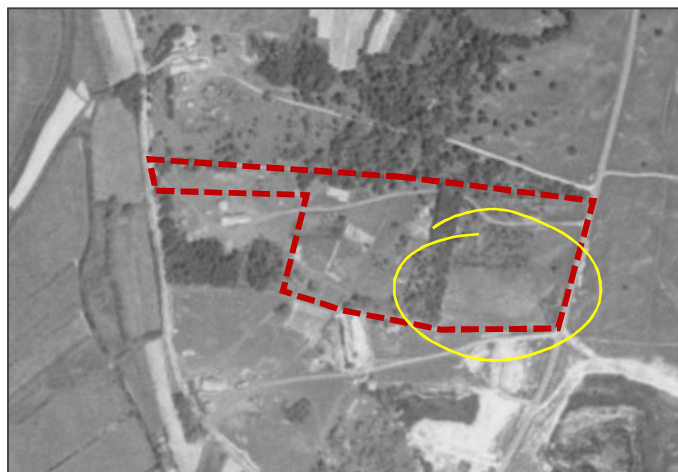
Le site est un terrain anciennement occupé par un centre de vacances (colonie), qui occupait la totalité du parcellaire ainsi qu'une partie actuellement hors projet au Sud (cf. photo ci-dessous).



Photographie de l'occupation des sols en 1968 (remonterletemps.fr)

Le site a donc été longtemps arpenté, notamment aux vacances et périodes estivales, jusqu'à la cessation d'activités de la colonie. Il existe toujours le bâtiment des sanitaires à l'Est du secteur étudié.

Le boisement du lotissement B (à l'Est de la zone d'études) est en partie issu de plantations effectuées autour des années 60-65 comme cela peut être vu sur la photo de 1968 ci-dessus (alignement d'arbres) en comparaison à cet espace dunaire non boisé sur la photo de 1958 (ci-contre).



4.2.2. Photographies illustrant le site actuel (25/06/2019, GEOUEST)



Partie Ouest du parcellaire (lotissement A) – Présence de clairières occupée par des Ailanthés



Partie centrale du lotissement B – Boisement forestier de Pins et Chênes verts



Vue sur le bloc sanitaire et sur la rue des Epines

5. INVENTAIRES NATIONAUX ET PÉRIMÈTRES ÉCOLOGIQUES

5.1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Une ZNIEFF correspond à l'identification scientifique **d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique**. L'ensemble de ces secteurs constitue l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs du patrimoine faunistique et floristique de notre pays, et le cœur de l'inventaire national du patrimoine naturel prévu par l'article L. 411-5 du Code de l'Environnement.

Liste des ZNIEFF présentes sur la Commune de Saint-Jean-de-Monts (base-territoriale.sigloire.fr) :

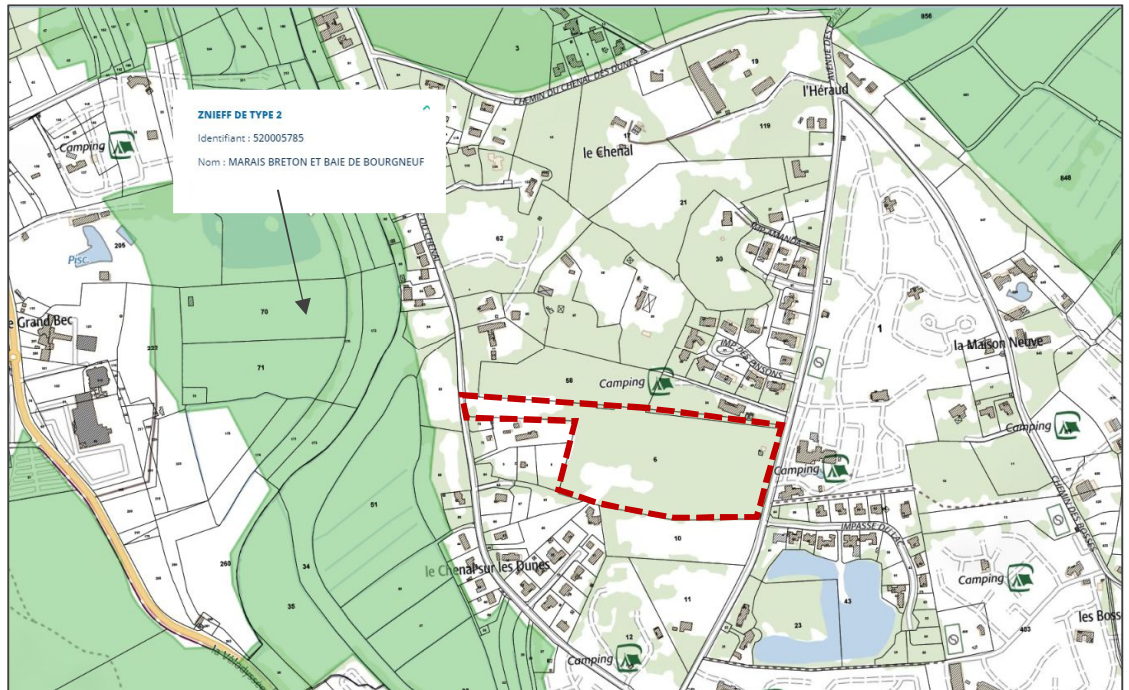
ZNIEFF de type 1

- n°50010020 "Prairies humides de la croix Bussard et du Pré Sauveur"
- n°50010014 "Marais de la Basse Épine à Orouët"
- n°50010013 "Ancien cours de la Baisse"

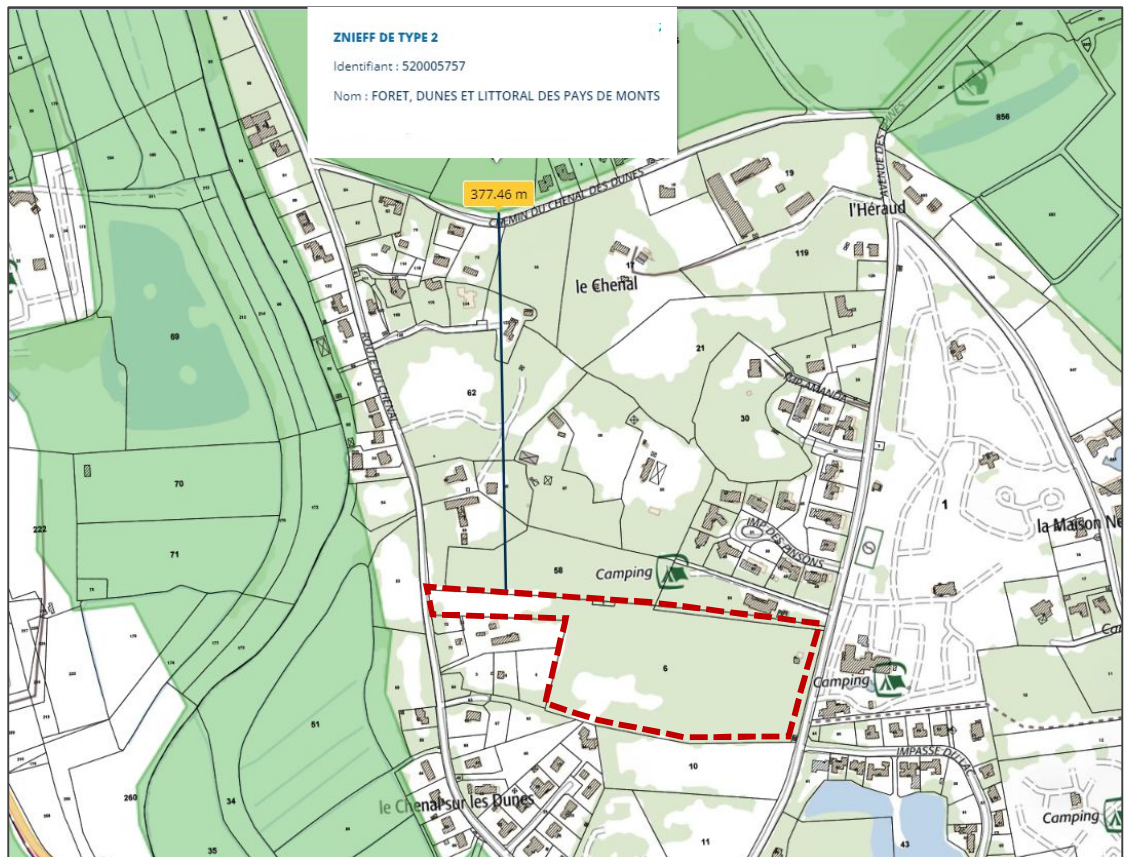
ZNIEFF de type 2

- n°50010000 "Marais Breton et Baie de Bourgneuf"
- n°50250000 "Forêt, Dunes et Littoral des Pays de Monts"

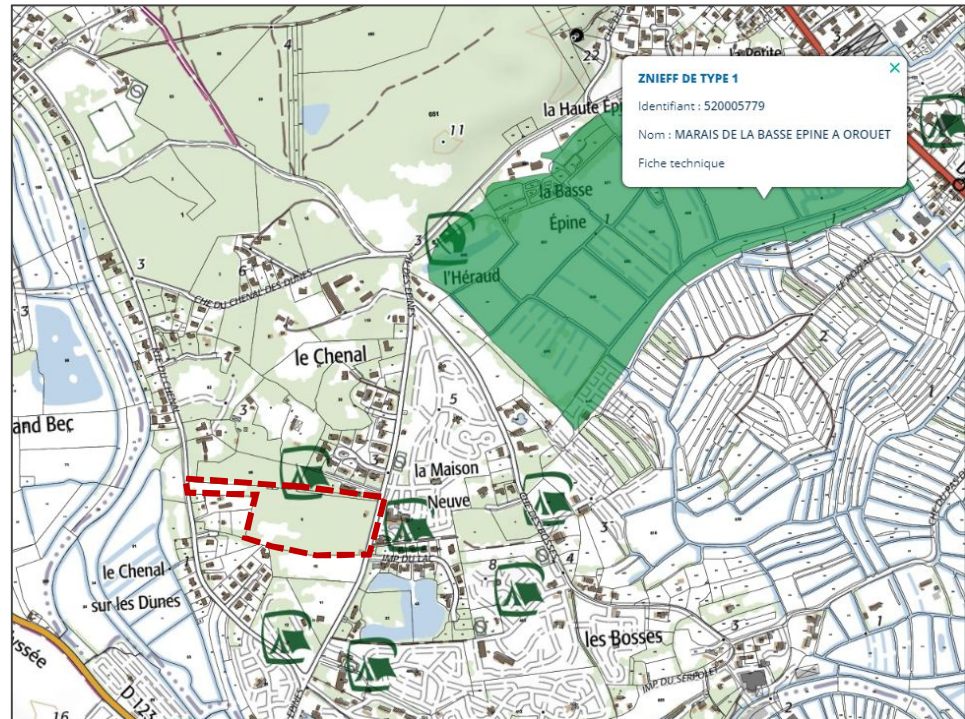
Extraits des cartographies des ZNIEFF 1 et 2 présentes dans le secteur du projet (en pages suivantes)



Le projet est situé à environ 50 m de la ZNIEFF de type 2 Marais Breton et Baie de Bourgneuf (geoportail.fr).



Le projet est situé à environ 375 m de la ZNIEFF de type 2 Forêt, Dunes et Littoral des Pays de Monts (geoportail.fr).



Le projet est situé à environ 430 m de la ZNIEFF de type 1 la plus proche "Marais de la basse Epine à Orouët (geoportail.fr).

Extraits des fiches

FORET, DUNES ET LITTORAL DES PAYS DE MONTS :

Cette ZNIEFF regroupe l'ensemble des espaces dunaires non urbanisés entre Fromentine et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Le périmètre a été réajusté (ajout de secteurs de dune et de plage) pour prendre en compte des secteurs de présence d'espèces déterminantes (*Polygonum maritimum*, *Euphorbia pepilis*, oiseaux nicheurs, amphibiens). Le périmètre a été calé sur la photo aérienne, sur le bas de plage, pour avoir l'assurance de la prise en compte des nouvelles stations d'Euphorbe péplis, et des nids de Gravelot à collier interrompu. L'hippodrome et le golf de Saint-Jean-de-Monts ont été ajoutés pour intégrer les populations de Pélobate cultripède et d'Alyte accoucheur.

Cette ZNIEFF regroupe un ensemble morcelé comprenant des éléments de très forte valeur biologique. Qualité botanique remarquable avec la présence de plusieurs plantes protégées dont *Omphalodes littoralis*, *Dianthus gallicus*, *Linaria arenaria*. Magnifiques habitats de dunes grises. Valeur ornithologique avec la reproduction de passereaux méridionaux inféodés à la dune comme l'Alouette calandrelle, le Pipit rousseline ou le Cochevis huppé. Nidification sur le haut de plage (Fromentine) du Gravelot à collier interrompu, de l'Engoulevent d'Europe, du Faucon hobereau, du Héron cendré et de l'Aigrette garzette en forêt. Intérêt majeur pour les batraciens avec la présence d'une population de Crapaud accoucheur et du Pélobate cultripède, espèce pratiquement en limite d'aire de répartition (limite septentrionale située à Noirmoutier).

MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF

Très vaste zone humide résultant du comblement progressif des golfes de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne : vasières, schorre, végétation aquatique saumâtre à douce, prairies

halophiles, subhalophiles et non salées, avec tous les degrés d'humidité, marais, roselières, formations tourbeuses en bordure.

Intérêt botanique : Végétation d'une remarquable diversité avec toutes les transitions des parties toujours en eau à celles immergées en permanence, des zones salées aux zones douces, des sols argileux aux sols sableux ou tourbeux. Présence d'un très riche contingent d'espèces rares, menacées ou protégées à divers titres. Développement, sur des surfaces souvent significatives, de groupements végétaux caractéristiques et synendémiques des marais arrière littoraux.

Intérêt ornithologique remarquable : Première zone humide française pour la nidification du Canard souchet et des limicoles (Barge à queue noire, Chevalier gambette, Avocette élégante, Échasse blanche, Vanneau huppé, Bécassine des marais). Zone importante pour la nidification de la Gorgebleue à miroir blanc (taxon endémique). Zone de grand intérêt pour l'alimentation des ardéidés et rapaces nicheurs, également pour la Spatule blanche et la Cigogne blanche. Site d'importance internationale pour les limicoles et anatidés hivernants, notamment la Bernache cravant.

Intérêt mammalogique : Présence de la Loutre d'Europe et du Campagnol amphibie, espèces rares et menacées en France.

Intérêt pour les amphibiens : importante zone de reproduction du Pélodyte ponctué, du Triton marbré et du Triton crêté.

Intérêt pour les poissons : présence de l'Anguille d'Europe, en voie de disparition

Intérêt pour les invertébrés : l'une des stations importantes pour le Leste à grands stigmas, libellule rare en Europe, inféodée aux zones de Scirpe maritime. Présence du Criquet des salines et d'autres insectes à forte valeur patrimoniale (prospections à compléter).

Le projet n'est pas situé dans aucun des périmètres ZNIEFF désignés sur la Commune de Saint-Jean-de-Monts. Il se situe au plus près d et en termes de couvert végétal de la ZNIEFF Forêt, Dunes et Littoral des Pays de Monts.

5.2. Stratégie de Création d'Aires Protégées

La Stratégie de Création d'Aires Protégées est **une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres** en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique (inpn.mnhn.fr).

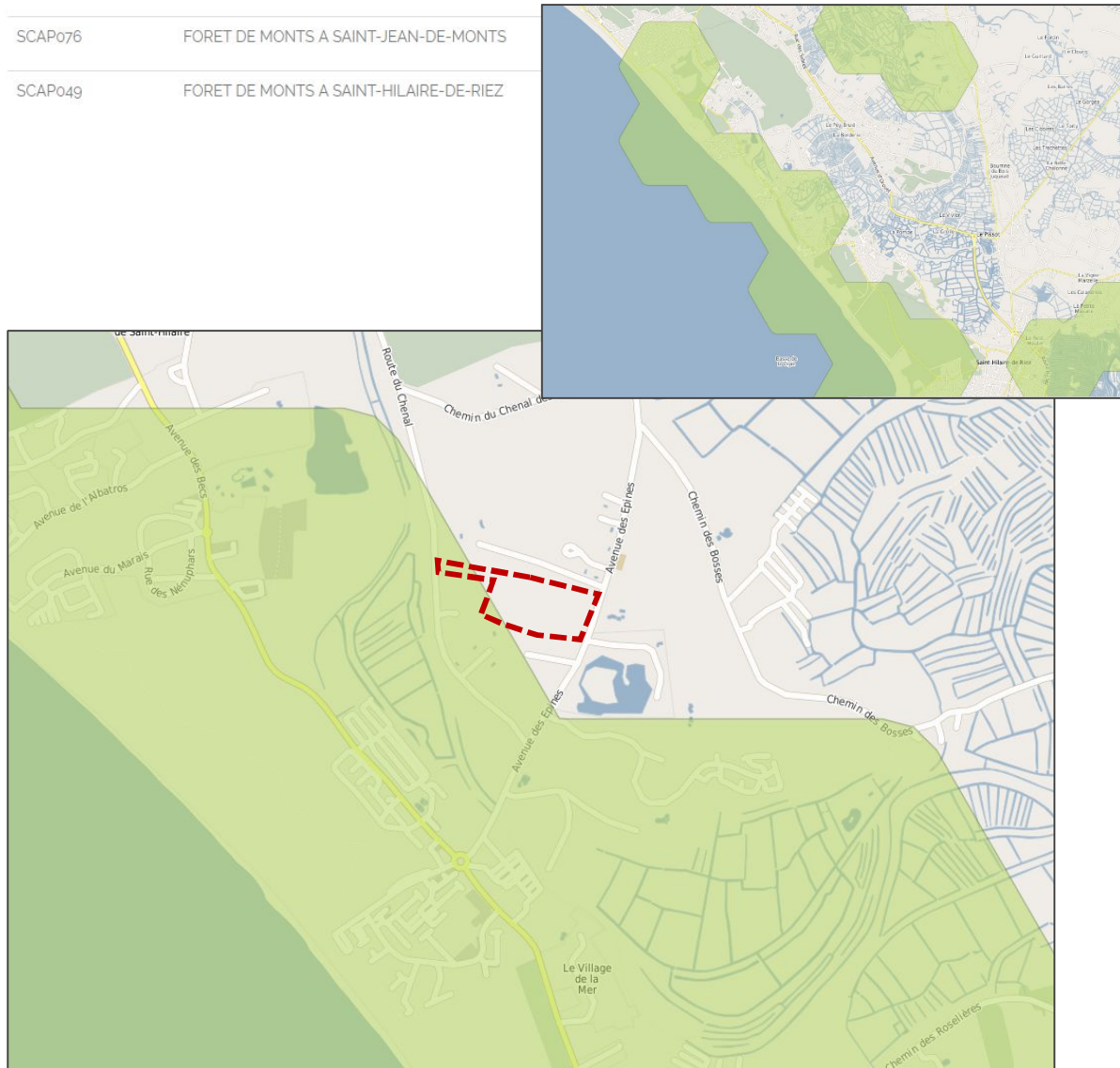
L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie constituent une des mesures prioritaires du Grenelle de l'Environnement, définie par la loi n°2009-967 du 3 août 2009 (art.23) et **réaffirmée très récemment dans le cadre de la conférence environnementale de 2016** : les prochains objectifs de la SCAP (publication d'un bilan de la SCAP et lancement d'un nouveau diagnostic patrimonial) ont ainsi été inscrits au titre de la mesure 11b de la feuille de route pour la transition écologique 2016.

La SCAP repose sur une méthodologie nationale et un **diagnostic national du patrimoine naturel** (faune, flore et habitat) et géologique coordonné par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à la demande du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Sur le territoire de la Commune de Saint-Jean-de-Monts, il a été désigné 4 SCAP :

📍 Secteurs retenus dans le cadre de la SCAP en Pays de la Loire

Identifiant du secteur	Nom du secteur
SAINT-JEAN-DE-MONTS	
SCAP025	ILE DE NOIRMOUTIER, FORET DE MONTS A LA BARRE-DE-MONTS ET MARAIS BRETON DE NOTRE-DAME-DE-MONTS A BOUIN
SCAP071	PRAIRIES INONDABLES AU SUD DU PERRIER ET ANCIEN COURS DE LA BAISSSE
SCAP076	FORET DE MONTS A SAINT-JEAN-DE-MONTS
SCAP049	FORET DE MONTS A SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ



La partie Ouest de l'aire étudiée (lotissement A) est concernée par une des 4 SCAP identifiées sur la Commune de Saint-Jean-de-Monts : la SCAP 049 "Forêt de Monts à Saint-Hilaire-de-Riez".

5.3. Schéma Régional de Cohérence Écologique

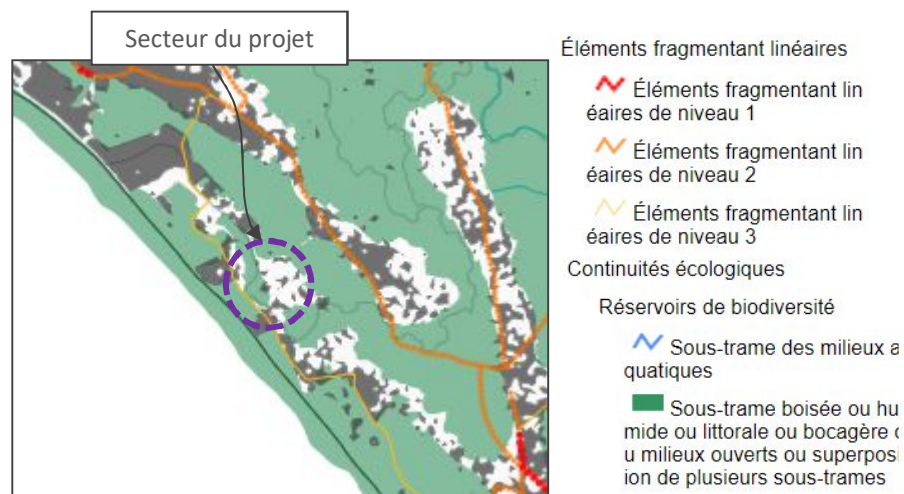
Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) sont des documents cadre élaborés dans chaque région, mis à jour et suivis conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (DREAL ou DRIEE) en association avec un comité régional "trames verte et bleue". Ils identifient la **trame verte et bleue régionale**, définissent les **objectifs de préservation et de remise en bon état des éléments de cette trame** et **prévoient les mesures et actions** permettant d'atteindre ces objectifs.

Le **SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 30 octobre 2015**, après son approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 16 octobre 2015.

La Commune des Sables d'Olonne est traversée du Nord au Sud sur le secteur Ile d'Olonne/Les Sables d'Olonne par une rivière, considérée comme corridor écologique et réservoir de biodiversité (correspondance avec le lit principal de l'Auzance), au travers des Marais.

Des corridors écologiques sont référencés dans le SRCE sur ce territoire : liés au boisement (Forêt domaniale mais également les autres boisements, parcelles boisées ou alignement) ainsi qu'au territoire couvert par le marais.

Étant donné l'échelle d'édition, la recherche de zone du projet reste compliquée. Cependant, il apparaîtrait que le territoire du projet ne soit pas couvert par la trame verte donc serait en dehors de toute continuité écologique.



Extrait de la cartographie du SRCE sur le secteur étudié (carto.sigloire.fr, échelle dynamique maxi. 100 000^e)

5.4. Périmètre NATURA 2000

Le réseau NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, et d'assurer la protection de sites naturels européens. Ces prérogatives de gestion tiennent compte des exigences économiques, sociale, culturelles ainsi que des particularités locales.

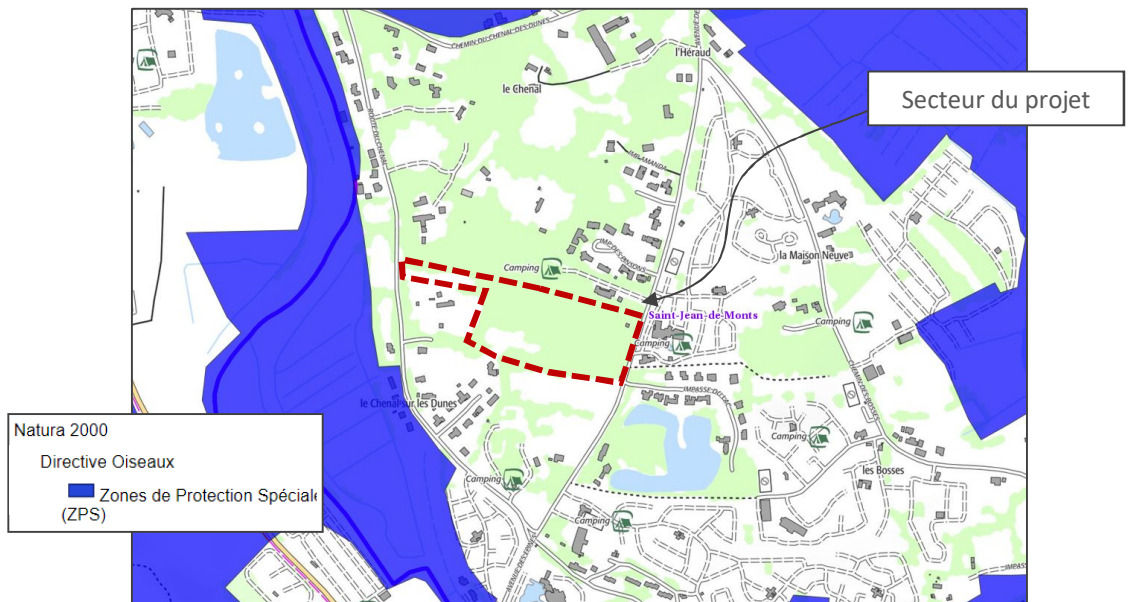
Le volet réglementaire porté par la procédure NATURA 2000 concerne tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site.

Sur la base des observations scientifiques, la directive 92/43/CEE prévoit la création d'un réseau "NATURA 2000" qui regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

Ces Directives établissent une liste des espèces d'oiseaux, des habitats naturels et des espèces animales (autres que les oiseaux) et végétales pour lesquels les États membres doivent désigner des sites sur leur territoire afin de les conserver.

La Commune de Saint-Jean-de-Monts, lors de la Modification n°3 du PLU (08/11/2018) a réalisé une Evaluation environnementale et une Note sur l'évaluation des incidences Natura. Cf. en pièce jointe en complément de la présente note d'annexes

Le projet n'est pas situé dans l'un des sites NATURA 2000 de la Commune ; il est au plus près situé à environ 50 m à l'Est et plus de 300 m au Sud :



Cartographie de la ZPS FR5212009 (carto.sigloire.fr)



Cartographie de la ZSC FR5200653 (Directive Habitats) (carto.sigloire.fr)

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	29%
Marais salants, Prés salés, Steppes salées	20%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	15%
Mer, Bras de Mer	10%
Forêts de résineux	10%
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	10%
Dunes, Plages de sables, Machair	4%
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%

1/ Description du site FR5212009 :

Autres caractéristiques du site

Grand ensemble regroupant une vaste zone humide arrière-littorale provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; baie marine renfermant des vasières à forte productivité, île et cordons dunaires. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de polders et de marais salants. Grand intérêt paysager de l'ensemble du site.

Qualité et importance

Site naturel majeur intégré au vaste ensemble de zones humides d'importance internationale de la façade atlantique (basse Loire estuarienne, Marais Poitevin, axe ligérien). Ces milieux sont les lieux de reproduction, nourrissage et hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Le site est la seule zone de France à accueillir chaque année 7 espèces de limicoles en reproduction, 40 000 anatidés et limicoles en passage ou hivernage. Le site est particulièrement important pour l'échasse blanche, l'avocette élégante, la mouette mélanocéphale, le hibou des marais, la sterne Pierregarin, la sterne Caugek, la vanneau huppé, la barge à queue noire, le canard souchet.

Vulnérabilité

Déprise agricole (difficultés économiques des systèmes d'élevage bovin extensifs). Forte pression urbaine et touristique sur le littoral. Enjeux de défense contre la mer peuvent induire des aménagements excessifs au détriment des dunes et de l'estran. Dégradation de zones humides (dégradation et perturbation du fonctionnement hydraulique, remblaiement et aménagements divers).

2/ Description du site FR5200653 :

Autres caractéristiques du site

Grand ensemble regroupant une vaste zone humide arrière-littorale provenant du comblement du golfe de Machecoul et de Challans après la transgression flandrienne ; baie marine renfermant des vasières à forte productivité, île et cordons dunaires. Une partie du littoral endigué au cours des derniers siècles a donné naissance à des systèmes de polders et de marais salants. Grand intérêt paysager de l'ensemble du site. En se basant sur les laisses des plus hautes mers indiquées sur les cartes IGN, le taux de surface marine du site est de 30%.

Qualité et importance

L'ensemble de la zone présente un état de conservation très intéressant.
L'intérêt mycologique est également à signaler.
Présence de l'habitat OSPAR 'Bancs de Zostera' et ponctuellement de l'habitat OSPAR 'Récifs de Sabellaria spinosa'.

Vulnérabilité

Menaces sur la conservation du fait de la déprise agricole (difficultés économiques des systèmes d'élevage bovin extensifs) : des opérations locales agri-environnement sont en cours pour ralentir ce phénomène, limité cependant par la médiocre qualité des sols qui n'offrent que peu de possibilités d'intensification (à l'exception des élevages hors-sol). La forte pression touristique sur le littoral induit divers aménagements (routes, campings...) et une pression urbaine importante, particulièrement sur l'île de Noirmoutier et la frange littorale.

En milieu dunaire, dans le site NATURA 2000 proche, les habitats du complexe dunaire répertoriés comme "Habitat d'intérêt communautaire" sont les suivants :

5 HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- VÉGÉTATION DES LAISSÉS DE MER (HAUT DE PLAGE)
- DUNES MOBILES EMBRYONNAIRES
- DUNES MOBILES DU CORDON LITTORAL (DUNES BLANCHES)
- DÉPRESSIONS HUMIDES INTRADUNALES (TRES LOCALISÉES : ST HILAIRE, LA TRESSON...)
- DUNES À SALIX ARENARIA (UNIQUEMENT SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER)

Les Dunes fixées* (ou dunes grises) : code Natura 2000 : 2132

Ces types d'habitats sont liés aux dunes fixées (au moins temporairement, et abritées des embruns). On y observe des pelouses fermées riches en Mousses et en Lichens qui forment parfois un tapis dense, en plantes à fleurs annuelles (sécheresse estivale marquée). Les espèces représentatives sont le Raisin de mer (*Ephedra distachya*), l'Immortelle des sables (*Helichrysum stoechas*) et l'Armoise de Lloyd (*Artemisia lloydii*).
Dans les sites surfréquentés, on observe une déstructuration du tapis végétal et une eutrophisation des cortèges floristiques marquée par la présence de plantes nitrophiles opportunistes : Queue de lièvre (*Lagurus ovatus*), divers Bromes (*Bromus spp.*), Vulpia (*Vulpia spp.*), Vipérine (*Echium vulgare*)...
Cet habitat est prioritaire au titre de l'annexe I de la directive « Habitats ». Il accueille l'Omphalode du littoral (*Omphalodes littoralis*), petite plante annuelle classée espèce prioritaire au titre de l'annexe II de la directive Habitats.
Superficie de l'habitat sur le site : 265 ha.

Un 6^{ème} habitat d'intérêt prioritaire est également désigné :

UN HABITAT D'INTÉRÊT PRIORITAIRE : - DUNES CÔTIÈRES FIXÉES À VEGETATION HERBACÉE

L'habitat générique regroupe l'ensemble des végétations pelousaires pérennes ou à dominante de plantes annuelles d'arrière-dune sèche, se développant sur des substrats de granulométrie fine à grossière, parfois mêlés de débris coquilliers ou au contraire décalcifiés.

En milieu boisé, dans le site NATURA 2000 proche, un seul habitat est répertorié :

HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ISSU DES BOISEMENTS ARTIFICIELS DU 19ÈME SIÈCLE, DESTINÉS À FIXER LE SABLE DES COMPLEXES DUNAIRES

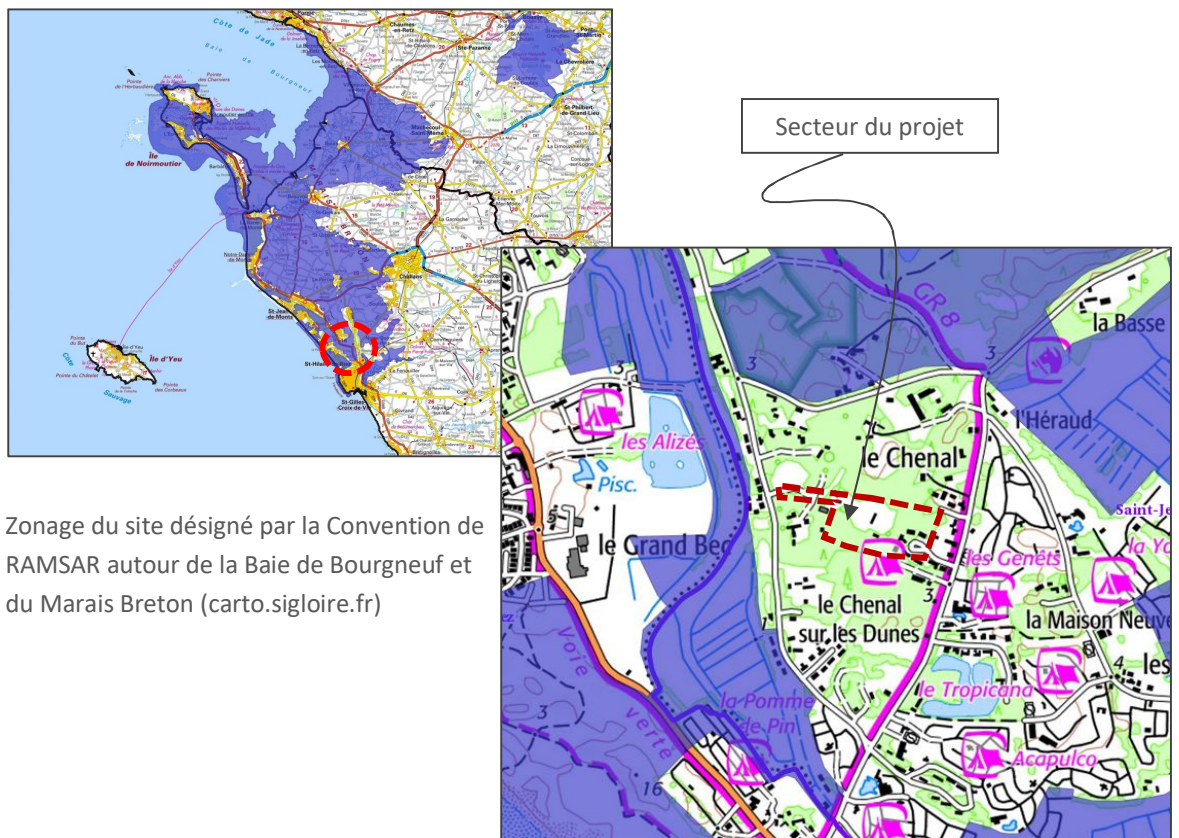
Les Dunes boisées du littoral atlantique : code Natura 2000 : 2180

Forêts naturelles ou semi-naturelles (établies depuis longtemps) des dunes avec une structure arborée bien développée et un assemblage d'espèces forestières caractéristique.
 La physionomie générale est celle d'une Pinède maritime (*Pinus pinaster*) à sous-étage de Chêne vert (*Quercus ilex*), accompagné parfois de l'Arbousier (*Arbutus unedo*) et parfois du Chêne pédonculé (*Quercus robur*). En fonction du type d'exploitation forestière, les strates basses sont plus ou moins nettement observables ;
 La bordure maritime de certaines dunes boisées est parfois occupée par une chênaie verte pure, dont les parties les plus proches de la mer sont fortement sculptées par le vent ; cette forêt dense, bas-branchue et présentant le plus souvent une strate arbustive basse, est plus ou moins facilement pénétrable.
 Cet habitat se développe sur les arrières-dunes, sur un substrat plus ou moins sec, de nature sablo-organique et généralement calcaire.
 Les dunes boisées occupent 823 ha sur le site.

5.5. Zones humides

Zones humides nationales et internationales (Convention RAMSAR)

Traité international adopté le 2 février 1971 (Ramsar, Iran) pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, aujourd'hui et demain, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

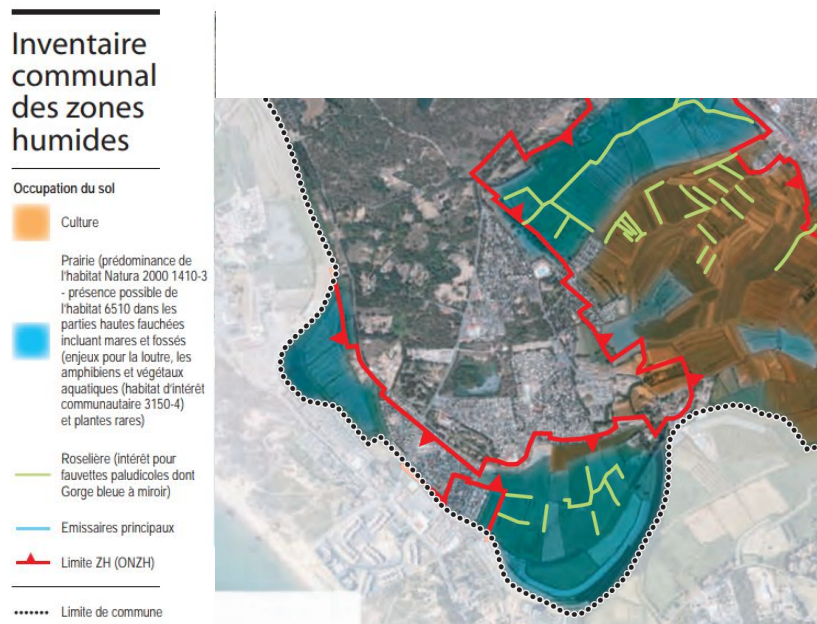


Zonage du site désigné par la Convention de RAMSAR autour de la Baie de Bourgneuf et du Marais Breton (carto.sigloire.fr)

Le site du projet est proche de la zone identifiée (environ 50 m) par la Convention de RAMSAR, puisqu'elle correspond au marais à l'Ouest.

Inventaire communal

La Commune de Saint-Jean-de-Monts a intégré dans son PLU le diagnostic des zones humides réalisé par SCE en 2011.



Extrait de la cartographie annexée au PLU des zones humides identifiées saintjeandemonts.fr)

Cet inventaire des zones humides ne laisse pas apparaître de milieu humide sur le parcellaire étudié.

6. EXPERTISE FORESTIÈRE ET DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

6.1. Expertise forestière

Un état des lieux du site boisé a été mené par le Cabinet BUREAU (Expert forestier agréé) en date du 27 août 2019.

Cf. ci-dessous et pages suivantes

CABINET BUREAU
EXPERTISES ET GESTION FORESTIERE

NICOLAS BUREAU
EXPERT FORESTIER AGRÉÉ
PAR LE CONSEIL NATIONAL DE L'EXPERTISE
FONCIÈRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE NATIONALE
DES INGÉNIEURS ET EXPERTS FORESTIERS
PORTABLE : 06 12 11 78 58
E-MAIL : nicolasbureau@cabinetbureau.fr



«LA GUESSE» - 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE
TÉL. 02 41 87 19 29 - FAX 02 41 87 20 29
E-MAIL : expertforestier@cabinetbureau.fr

LUNDI MATIN OU SUR RENDEZ-VOUS

LAURENT BUREAU
TECHNICIEN FORESTIER
PORTABLE : 06 09 38 31 08
E-MAIL : laurentbureau@cabinetbureau.fr

Rapport de visite

A la demande de la société Géouest, nous Nicolas Bureau, Expert Forestier agréé par le CNEFAF, Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière, avons procédé à un état des lieux d'un site boisé sur la commune de Saint Jean de Monts.

Un projet de lotissement avec le groupe Giboire est envisagé sur ce site.

I – Etat des lieux du site et préconisations d'interventions

Parcelle cadastrale concernée : CV 6 (3 ha 43 69).

Le site est caractérisé par une forêt dunaire à base de Pins Maritimes d'une cinquantaine d'années (forêt adulte).

L'état général sanitaire des arbres est bon (présence en très faible proportion d'arbres morts ou d'arbres avec descente de cime).

La densité des arbres est très variable, généralement faible au Nord et plus forte au Sud.

2

On trouve dans les zones claires et en sous étage, une régénération naturelle de Pins Maritimes d'avenir (1 à 15 ans) ou de Chênes verts pouvant assurer le renouvellement des arbres adultes.

L'ensemble du site a été parcouru en éclaircie il y a quelques années.

On trouve localement quelques très vieux Pins épars plus âgés que le reste du peuplement (mais souvent assez branchus).

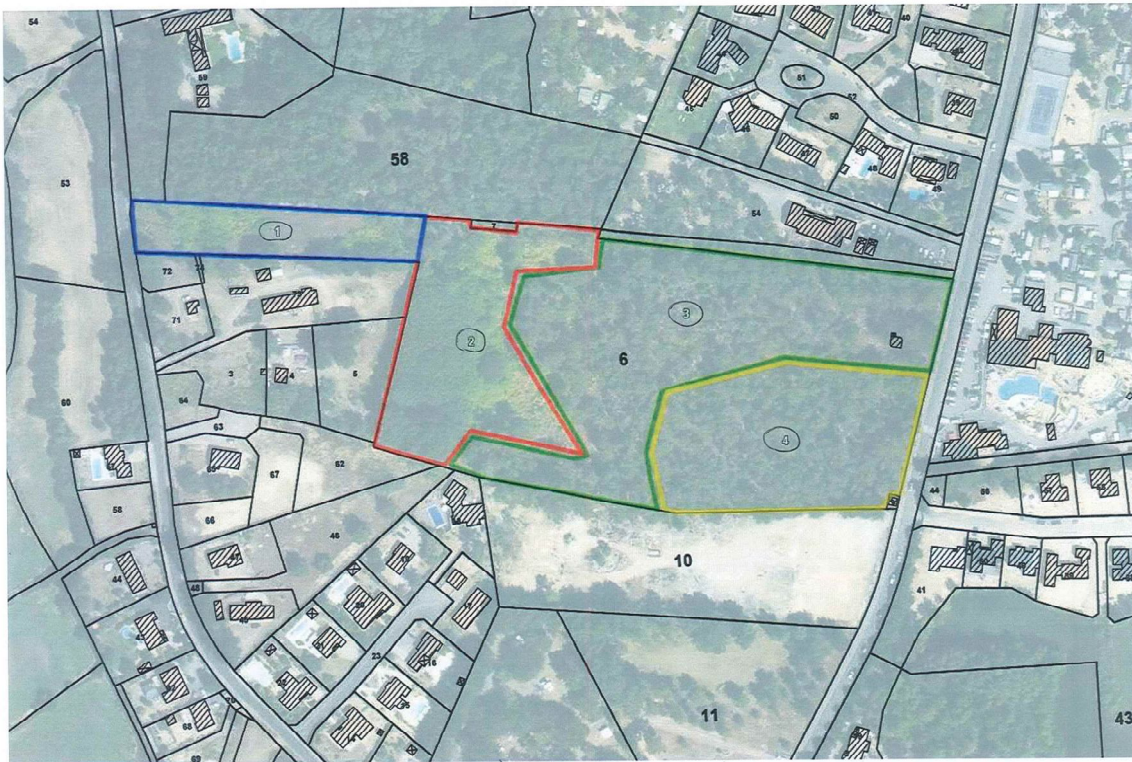
Nous avons pu identifier quatre zones distinctes :

Zones (voir cartographie)	Description sommaire	Préconisation d'intervention
① Environ 0 ha 30	Zone non boisée (prairie) colonisée localement par une jeune régénération naturelle d'Ailanthé (hauteur maximale de 5 mètres), sans intérêt ni avenir (plantation invasive). Pas ou peu de jeune régénération naturelle de Pins Maritimes ou de Chênes verts.	Pas ou peu de sujets à préserver. Une plantation des zones libres pourrait être envisagée.
② Environ 0 ha 74	Peuplement spontané d'Ailanthé avec semis épars de Pins Maritimes d'avenir et de Chênes Verts (en mélange ou par taches). Pas ou peu d'arbres adultes.	Mise en valeur de la zone boisée par : ⇒ dégagement des jeunes semis épars de Pins Maritimes et Chênes Verts de la régénération d'Ailanthé souvent envahissante. ⇒ dépressage des zones de semis de Pins Maritimes trop denses. ⇒ plantation éventuelle par enrichissement des zones sans sujets d'avenir.

3

Zones (voir cartographie)	Description sommaire	Préconisation d'intervention
③ Environ 1 ha 41	Zone boisée de «bonne venue». Peuplement forestier assez clair (100 à 200 Pins par hectare) présentant quelques beaux sujets. Sous étage et zones clairières présentant des jeunes semis de Pins d'avenir avec des jeunes Chênes verts poussants. Quelques arbres secs localement.	⇒ Eclaircie sanitaire avec exploitation des quelques arbres secs ou dépérissants. ⇒ maintien et mise en valeur de la jeune régénération naturelle de Pins et Chênes verts. ⇒ replantation éventuelle des zones claires sans régénération naturelle. ⇒ élagage des quelques vieux Pins Maritimes branchus.
④ Environ 0 ha 80	Zone boisée d'assez forte densité (environ 300 à 350 Pins par hectare). Pins localement assez tortueux. Beaucoup d'arbres dominés. Sous étage principalement de Chênes verts, peu de semis de Pins Maritimes.	Zone boisée à parcourir en éclaircie résineuse. L'opération consistera à éclaircir les arbres dominés ou médiocres au profit des beaux sujets d'avenir (opération sylvicole nécessaire afin d'assurer la pérennité du peuplement). Compte tenu de la forte densité, une replantation dans ce secteur semble difficile.

Le plan de la page suivante présente la cartographie des entités boisées.



Date d'export de www.geoperso.fr : 26/08/2019 16:47 - Echelle : 1:2132

Cartographie des entités boisées

5

II – Conclusion

Ce site boisé est en bon état sanitaire. Il présente la spécificité de présenter dans beaucoup de secteurs, une belle et jeune régénération naturelle de Pins et de Chênes verts d'avenir.

Afin d'assurer la pérennité des peuplements, les zones boisées denses devront être parcourues par des éclaircies sélectives au profit des beaux sujets (prélèvement : 20 à 25 % du nombre de tiges).

Le projet de lotissement impliquera le défrichage des emprises constructibles.

Le règlement du PLU impose la replantation d'un arbre pour chaque arbre arraché.

Ces replantations pourront intervenir dans les zones les plus claires, souvent envahies par l'Ailanthé, plante invasive, mais le lotisseur pourra aussi s'engager à mettre en valeur la régénération naturelle d'avenir en place par un programme de dégagements, entretiens et dépressages des jeunes semis.

Fait à Chalennes sur Loire, le 27 août 2019

N. BUREAU
Expert Forestier

Annexes



Date d'export de www.geoperso.fr : 27/08/2019 08:22 - Echelle : 1:17062

Plan de restitution



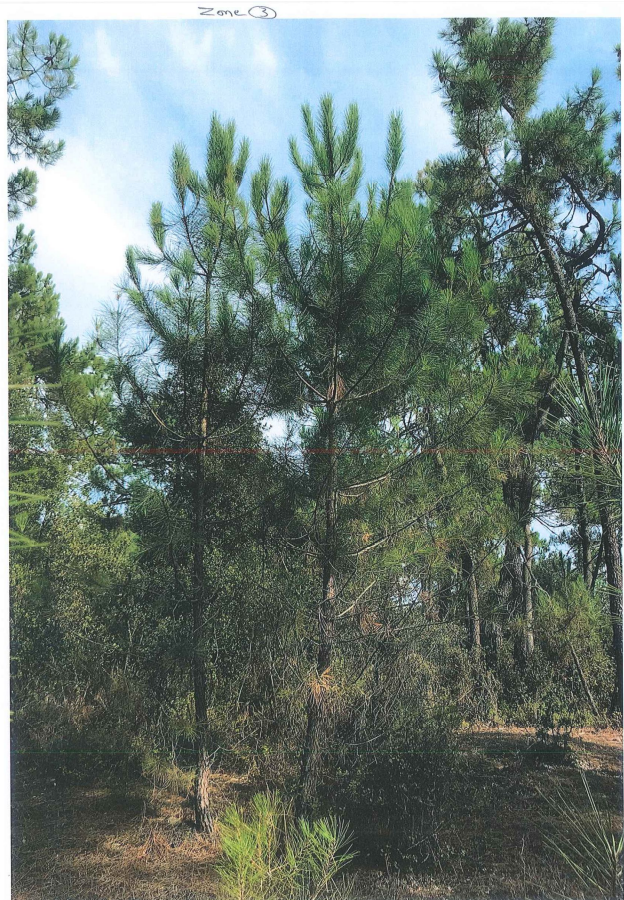
Zone (1)



Zone (2)



Zone (3)





6.1. Diagnostic écologique et Habitats NATURA 2000

Un diagnostic écologique du parcellaire étudié a été mené en date du 09 septembre 2019.

Les secteurs Ouest et Nord-est du site sont facilement accessibles alors que le secteur central (correspondant à la zone naturelle du PLU) ainsi que le secteur Sud-est sont plus difficilement accessibles. En effet, la forte densité arbustive ne permet pas d'y sillonner aisément. Néanmoins, le diagnostic écologique a couvert un maximum de la surface à étudier.

La flore et les habitats

La cartographie suivante permet de délimiter les ensembles écologiques en fonction du couvert végétal et de la densité du couvert (rejoignant ainsi les informations fournies par le cabinet BUREAU).

La cartographie a été réalisée en croisant les données acquises lors du diagnostic, grâce aux photos aériennes de 2013 et 2017 ainsi qu'au levé topographique (annexé).

Les habitats écologiques observés sont représentatifs de la typologie d'habitats observés sur un cordon dunaire, tel qu'indiqués dans le document d'objectif Natura 2000 de la Baie de Bourgneuf et de la forêt de Monts notamment.

En date du 09 septembre 2019, les habitats observés sont :

1 Dune boisée avec une sous-strate arborée dense

Relief moyennement marqué.

Présence de hauts sujets de Pin maritime.

La sous-strate arborée se compose principalement de Chêne vert ; présence de Baccharis à feuilles d'arroche (*espèce invasive*), Troène commun.

Le sol est densément recouvert par une strate muscinée (Mousses et Lichens).



2 Dune boisée avec une sous-strate à faible densité ou inexistante

Relief marqué par les dunes.

Présence dominante de hauts sujets de Pin maritime ; espèces accompagnatrices en sous-strate basse (sujets bas ponctuels) : Troène commun, Chêne vert et Baccharis à feuilles d'arroche (*espèce invasive*).

Strate herbacée quasi inexistante (recouvrement du sol par les aiguilles des Pins). Présence de Rose pimprenelle, Euphorbe de Portland, Millepertuis à feuilles perforées, quelques Mousses et Lichens ; espèces accompagnatrices secondaires : Laîche des sables, Iris fétide, Églantier.

Recouvrement de Lichen beaucoup plus dense sur certains secteurs.



3 Dune grisée non boisée

Couvert végétal détérioré par du piétinement ; présence de Lapins remarquée.

Présence d'un couvert musciné clairsemé (Mousses et Lichens) ; espèces accompagnatrices : Graminées, Rose pimprenelle, Euphorbe de Portland.



4 Boisement invasif

Présence majoritaire d'Ailanthé (espèce invasive) au cœur de la dune grisée.

Présence arbustive complétant cette strate dans le secteur inclus dans la zone N du PLU : Aubépine monogyne, Troène commun, Ronces, Lierre grim pant.

Présence de Pins et de Chênes pédonculés au cœur de cette zone 5 ; strate herbacée composée de Graminées.



6 Dépression dunaire

Densément végétalisée, la dépression couvre une faible surface d'environ 5 m².

Dépression envahie par des Scirpes Joncs ; présence de quelques Iris fétide.

Présence d'un Peuplier en bordure de la dépression ; également de pin maritime et Chêne vert.



7 Dune grise à *Ephedra*

Présence de Raisin de mer en tapis, accompagné principalement de Laiche des sables ; également, présence d'Orpin brûlant, Queue de lièvre, Panicaut champêtre.

Pousses d'Ailanthé se développant au travers de la strate herbacée dense.



8 Alignement arboré

Alignement de Cyprès de Lambert en limites de propriété. Plantations anciennes, sujets élevés.

Nota : présence ponctuelle d'Herbe de la Pampa dans la partie ②, de Noyer commun dans la partie centrale du site ④.

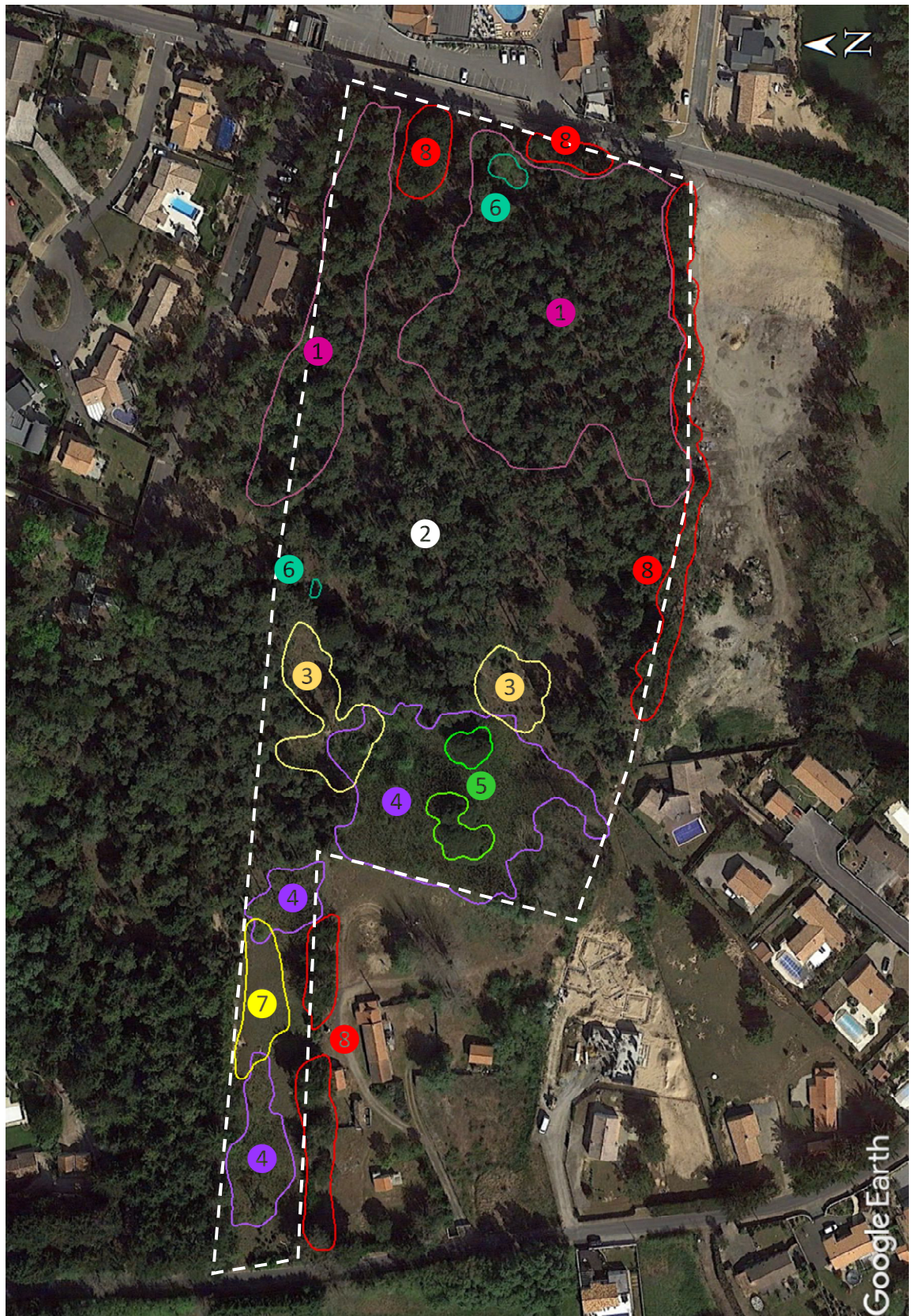
Notons également la présence d'un Catalpa dans le boisement à l'entrée Est du site.

La faune

Lors de ce diagnostic, la faune est principalement représentée par :

- Des oiseaux : Pigeon ramier, Merl noir
- Des Mammifères : Lapin de Garenne, Écureuil roux (présence observée par les laissés des Cônes de Pins).

Nota : il est remarqué la présence en haut de cime d'un Pin maritime (extrême partie Nord de la zone naturelle), un large nid (possible usage par des rapaces).



Cartographie des ensembles écologiques observés (GÉOUEST, 2019)

Commentaires sur ces habitats :

Le site est situé en dehors du périmètre NATURA 2000 désigné sur la forêt de Monts, limité au Nord bien au-delà des limites du projet. Les parcelles entre le site et le périmètre NATURA sont toutes occupées, soit bâties soit aménagées en camping.

Bien que le parcellaire voit sa flore développer le cortège pré-forestier avec des Chêne vert et des Pin maritime, partie centrale et surtout partie Est (*correspondance Habitat 2180*), ce biotope ne correspond pas complètement à l'habitat 2180. Ce milieu dunaire boisé a été longtemps occupé par des colonies de vacances avant de laisser un boisement spontané se développer dans un secteur encore non boisé jusque dans les années 60-65. Toutes les espèces caractéristiques de cet habitat 2180 n'y sont pas représentées.

L'attention est portée sur la présence de deux espèces invasives, l'un recouvrant une large surface du site (Ailanthé).

Quant à l'habitat de dunes fixées (2132), celui-ci n'est également pas représenté du fait de l'absence des espèces accompagnatrices du raisin de mer (notamment l'Immortelle des dunes et l'Armoise de Lloyd). Le site a été fréquenté de nombreuses années et une eutrophisation du cortège floristique dans le secteur Ouest est observé par la présence de Queue de lièvre, de Vulpins. Sur le site, cet habitat ne peut contenir les espèces protégées tels que l'Omphalodes et l'Œillet de France :

- *Omphalodes littoralis* est une espèce pionnière des milieux xérophiles légèrement nitrophiles sur substrat sableux généralement enrichi en matière organique. Héliophile et thermophile, elle se rencontre principalement dans les microlésions du tapis végétal engendrées par un léger piétinement ou par des grattements de lapins. Du fait de son caractère pionnier, l'espèce supporte difficilement la concurrence végétale.
 - ⇒ Le biotope présent sur ce site n'en est plus au stade d'installation de plante pionnière puisque le couvert herbacé (et arboré) y est déjà dense.
- *Dianthus gallicus* est une espèce de dune bien installée, ancienne.
 - ⇒ Cette plante n'a pas été observée sur le site.

7. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vendée (Ed. 2012), la Commune de Saint-Jean-de-Monts est concernée par différents risques naturels et technologiques :

Nom de la commune	Code Insee	Risques littoraux	Risque inondation	Risque mouvement de terrain	Risque sismique	Risque feu de forêt	Risque météorologique	Risque industriel	Risque rupture de barrage	Risque TMD	Risque minier	Risque radiologique
Saint-Jean-de-Monts	85234	X			X	X	X			X		

Le projet peut être concerné par le risque sismique, comme tout projet en Vendée, et est soumis aux aléas météorologiques (Tempête).

8. SITE CLASSÉ ET SITE INSCRIT AU TITRE DES PAYSAGES

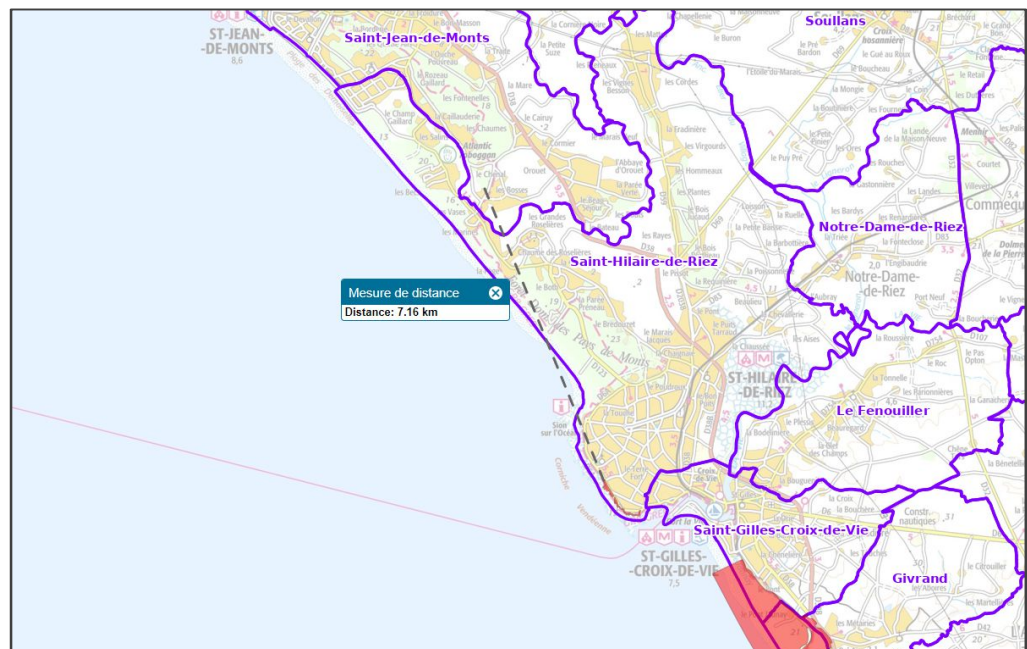
La Commune de Saint-Jean-de-Monts ne comporte aucun inscrit au titre des Paysages. La Commune voisine au Sud (Saint-Hilaire-de-Riez) comporte un site classé :

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

85 SC 01

LES TERRAINS CONSTITUANT LA CORNICHE VENDEENNE

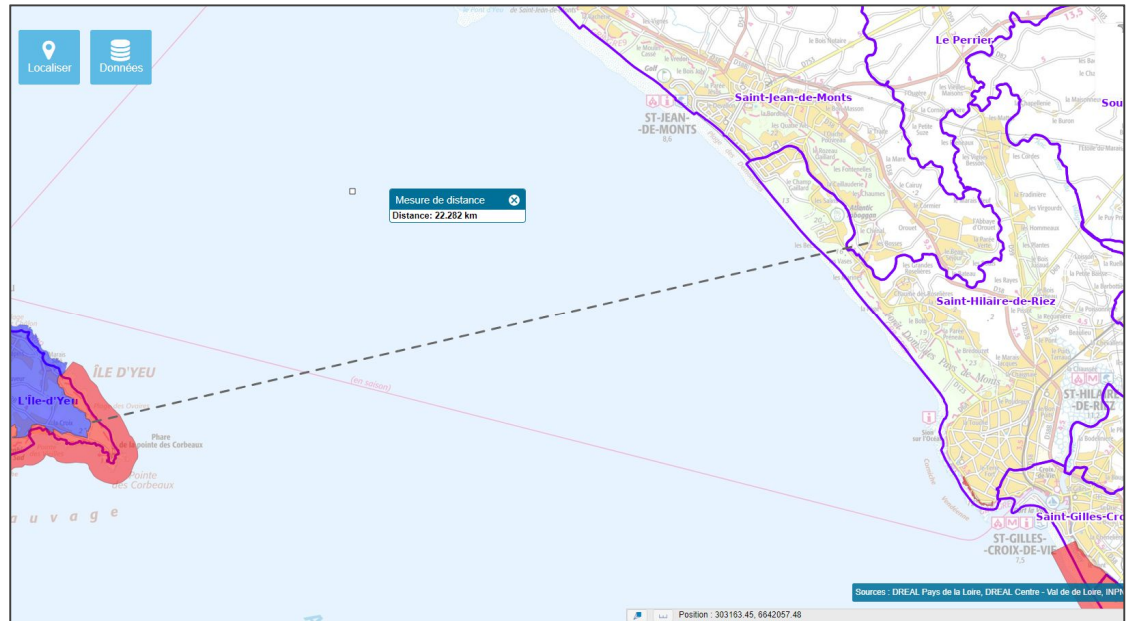
Un second est désigné sur la Commune de Saint-Gilles-Croix de Vie plus au Sud.



Localisation des sites classés sur le territoire des Pays de Monts et de Vie (carto.sigloire.fr)

Le projet est situé à environ 7 km de ce site, sans co-visibilité possible.

Un site classé et un site inscrit ont également été désigné sur l'île d'Yeu, au large des côtes face au projet. La distance est de 22 km environ et il n'existe pas de co-visibilité avec le site qui est en arrière-côte.



Localisation des sites inscrit et classé sur le territoire Est de l'île d'Yeu (carto.sigloire.fr)

9. ANNEXES

Extraits du PLU concernant l'évaluation environnementale et Natura 2000

Document Extraits du PLU, en pièce complémentaire

Diagnostic initial du paysage et de la composition urbaine

Document GEOUEST, en pièce complémentaire